



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 27 juin 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	9

Date de la convocation
21/06/2024

Date de publication
03/07/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - RANC Sylvie - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à CUP Christine.
CACELLI Alex a donné procuration à RANC Sylvie.
LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à GARREL Régine.
CRAPONNE Jean-Louis a donnée procuration à MALEN Serge.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2024-06-52**

OBJET : *RESSOURCES HUMAINES -- TABLEAU DES EFFECTIFS DES
AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le besoin de renfort présenté pour le budget primitif 2023, dans le rapport d'orientation budgétaire 2024 et pour le budget primitif 2024,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le service financier par le recrutement d'un responsable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024.

PRECISE que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
24	/	3

SALUZZO Joëlle
COSTE Josiane
FILLIERE Thierry

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Christine CUP

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 03/07/2024 de la publication le 03/07/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.